

Communiqué



Mouvement international contre les mines se réunit pour surmonter les obstacles qui subsistent

Genève le 21 mai 2012 - Les réunions annuelles des Comités Permanents de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou Convention d'Ottawa, ont commencé aujourd'hui à Genève. Avec la participation de plus de 400 délégués représentant 100 États, elles sont l'une des plus grandes réunions d'officiels et d'experts en matière de déminage au monde.

Les réunions des cinq Comités permanents se déroulent à mi-course entre le *Sommet de Carthagène pour un monde sans mines* du 2009, et le troisième d'examen quinquennal de la Convention qui se tiendra en 2014. « Cette réunion nous donne l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action de Carthagène 2010-2014 », a déclaré S.E. PRAK Sokhonn, diplomate cambodgien de haut rang ministériel qui préside la Convention. Le Plan d'action de Carthagène, adopté à un niveau politique élevé en 2009, contient 67 engagements spécifiques pour la promotion et pour une meilleure mise en œuvre de la Convention, sur une période de cinq ans.

« Nous avons l'occasion d'évaluer nos efforts à moyen terme et de présenter à fin de l'année un rapport sur les défis auxquels nous sommes confrontés ainsi que le travail qui reste encore à faire selon les engagements du Plan d'action de Carthagène », a déclaré S.E. Matjaž Kovačič de la Slovénie, qui prendra la relève comme Président de la Convention en décembre.

Le programme de la semaine du 21 au 25 mai est intense et comprendra des rapports par les États parties qui sont encore en train de mettre en œuvre les obligations clés de la Convention. Il reste 36 États parties qui doivent terminer le déminage de leur territoire et 4 qui doivent encore détruire leurs stocks existants de mines antipersonnel. En outre, 27 États parties ont indiqué qu'ils sont responsables du bien-être et de garantir les droits d'un nombre très important de survivants d'explosions de mines antipersonnel.

L'acceptation universelle de la Convention

- L'Envoyé Spécial de la Convention, Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Al Hussein de la Jordanie fera rapport sur ses efforts pour promouvoir la Convention auprès des États qui n'ont pas encore adhéré.
- La Somalie, qui considère une potentielle adhésion à la Convention, présentera des nouveaux détails sur ce processus d'adhésion. La Somalie est le seul État de l'Afrique sub-saharienne que n'a pas encore adhéré à la Convention.

La destruction des stocks

- Le Bélarus, la Grèce et l'Ukraine, trois États parties qui ne se sont pas conformé au délai de quatre ans pour détruire leurs stocks des mines, présenteront un rapport sur leurs efforts pour détruire leurs stocks.

Unité d'appui à l'application de la Convention

- L'Ex- République yougoslave de Macédoine donnera des détails sur la destruction récente de mines antipersonnel stockées dont elle ignorait jusque-là l'existence.

Déminage

- La Jordanie informera les Comités permanents qu'elle a terminé le travail de déminage de tous ses champs de mines connus, s'acquittant ainsi de ses obligations au titre de la Convention. La déclaration officielle sera faite durant la Douzième Assemblée des États parties (12AEP) en décembre.
- L'Afghanistan, l'Angola, Chypre et le Zimbabwe fourniront des précisions au sujet de la demande que chacun d'eux a présenté au Président de la Convention, pour prolonger leurs délais de déminage.
- Les États Parties discuteront que doit être la réponse rationnelle lorsqu'un État partie, qui n'a jamais déclaré avoir obligations de déminer son territoire, découvre un champ miné jusque-là inconnue.

L'assistance aux survivants d'explosions de mines antipersonnel

- Les délégations discuteront pour savoir quelles sont les meilleures pratiques pour relever les défis qui persistent dans la traduction de leurs efforts pour aider les victimes des explosions de mines à améliorer de manière tangible la qualité de la vie quotidienne des victimes de mines.
- Un programme parallèle d'experts en assistance aux victimes d'un jour sera organisé visant à intensifier les efforts nationaux pour mettre en œuvre des plans d'assistance aux victimes / handicapées et surveiller la mise en œuvre de ces plans.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée à Ottawa la même année. Elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, 159 États sont parties à la Convention; 155 États d'entre eux n'ont plus de stocks de mines antipersonnel.

Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États Parties. 34 des 50 États qui fabriquaient des mines antipersonnel à une époque sont désormais liés par l'interdiction de la Convention sur la production. La plupart des autres États Parties ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert de mines.

Des 56 États Parties qui ont déclaré avoir des zones minées, 20 ont terminé la mise en oeuvre de leurs obligations de nettoyage des zones minées. Le déminage a permis de remettre à disposition pour des activités humaines normales des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux.

###

Pour des entretiens ou de plus amples informations concernant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel veuillez svp envoyer un email à : Press@APMineBanConvention.org ou contactez Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656. Connectez-vous à la Convention à travers notre site [web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).